

taux ne devienne pas trop défavorable aux petites entreprises. Un accroissement des impôts perçus sur les principaux éléments du marché de l'habitation ne peut qu'accroître le coût des logements, et les dispositions moins généreuses en matière de dépréciation pour la construction d'appartements fera monter plus rapidement le prix des loyers, comme l'a signalé dernièrement la Commission immobilière de Montréal. Même si à elle seule la politique fiscale ne résoudra pas nos problèmes d'habitation, il importe de ne pas multiplier les obstacles par des dispositions fiscales. Pourtant, c'est ce que la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et les propositions du Livre blanc semblent faire. Il n'est donc pas étonnant que bien des gens contestent l'intention du gouvernement de mettre à la disposition des Canadiens un plus grand nombre d'habitations et de les encourager à devenir propriétaires. A cette étape, le gouvernement devrait faire face à la réalité et retirer du Livre blanc la disposition concernant les résidences personnelles permanentes.

• (12.10 p.m.)

Toutefois, et c'est ce qui me tracasse même encore plus, c'est là un parfait exemple de l'attitude du gouvernement qui dénote une absence de coordination en ce qui a trait à l'environnement urbain, et surtout au problème de l'habitation. La politique fiscale n'est que le symptôme le plus évident d'une négligence à examiner et à coordonner toutes les politiques touchant l'habitation. Il n'y a pas de plan d'ensemble, seulement des politiques disparates. Ce qui nous préoccupe particulièrement, moi et bon nombre de députés, c'est que lors de la comparution du ministre devant le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, à l'occasion de l'étude des prévisions budgétaires de son ministère, il a déclaré que le nombre d'habitations prévues pour 1970 était de 180,000. Comme nous le savons, le Conseil économique du Canada a signalé qu'il nous fallait au moins 200,000 unités par année. J'aimerais citer un autre passage de la déclaration du Conseil canadien du bien-être qui va même encore plus loin. Il déclare:

Toutefois, étant donné la propre déclaration de la SCHL selon laquelle «un programme visant même à construire 250,000 logements par année ne suffirait pas d'ici cinq ans à mettre fin à l'encombrement, au partage et à l'occupation de logements défectueux», le comité doute qu'on puisse considérer cela comme une réussite. Le comité s'inquiète également de ce que durant le premier trimestre de 1970, un taux annuel de 160,000 mises en chantier seulement ait été maintenu.

Je me souviens d'avoir demandé au ministre ce qu'il pensait de la politique anti-inflationniste du gouvernement qui a certainement

accru le chômage qui frise maintenant 7 p. 100. Le ministre a déclaré que ce n'était là qu'un effet secondaire regrettable de la politique du gouvernement qu'il devait accepter, mais il a fait volte-face et déclaré que le gouvernement voulait atteindre l'objectif d'un million de maisons annoncé dans le discours du trône. En ce qui concerne la politique anti-inflationniste du gouvernement, j'ai également demandé au ministre comment il se faisait que le secteur privé ne fournirait que de 10 à 15 p. 100 environ des prêts hypothécaires par rapport à l'année dernière. Qu'il me soit permis de citer un passage du compte rendu des délibérations du comité:

M. Alexander: Sait-on pourquoi le financement assuré par ce secteur diminuerait?

L'hon. M. Andras: Oui. Je devrais peut-être répéter qu'on allègue, et avec raison sans doute, l'effet des mesures anti-inflationnistes et la politique d'argent cher du gouvernement pour combattre l'inflation.

Et voilà, monsieur l'Orateur. On reproche au gouvernement ses politiques anti-inflationnistes qui ont non seulement accru le chômage dans notre pays, mais ont bel et bien privé les Canadiens d'un nombre suffisant d'habitations. A l'égard du chômage, il faut tenir compte du nombre de travailleurs dans le secteur de la construction domiciliaire aujourd'hui par rapport à ce qu'il était naguère. J'ai ici des chiffres comparatifs pour 1969 et 1970, et ils indiquent qu'en janvier 1969, il y avait 431,000 ouvriers du bâtiment tandis qu'au cours du même mois, en 1970, il n'y en avait que 416,000, c'est-à-dire 15,000 ou 3 p. 100 de moins. En février 1969, il y en avait 419,000 contre 391,000 en février 1970; la baisse a donc été de 28,000 ou de 6 p. 100. En mars 1969, il y en avait 416,000, comparativement à 406,000 un an plus tard; la diminution s'établit donc à 10,000 ou à 2½ p. 100. En avril 1969, il y en avait 431,000, et en avril 1970, 426,000, soit 2½ p. 100 de moins.

Autrement dit, il y a 10,000 chômeurs de plus dans l'industrie du bâtiment. Ils ont peut-être un autre emploi mais, chose certaine, à cause de la politique du gouvernement, le taux de chômage dans l'industrie de la construction, en 1970, s'élève à 21.9 p. 100, alors qu'il était de 18.2 p. 100 l'an dernier, soit une hausse de 3.7 p. 100 cette année. Je ne puis comprendre l'attitude du gouvernement. Nous vivons dans une société urbanisée, et l'habitat jouera sans contredit un rôle décisif dans la vie urbaine. A moins que le gouvernement ne s'en rende compte et n'admette qu'il importe d'établir des priorités en matière d'habitation, la situation actuelle, déjà critique depuis la dernière guerre, ne fera qu'empirer.